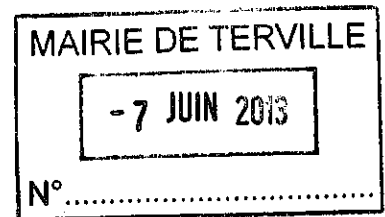


CONSEIL DE FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT SEBASTIEN DE TERVILLE

Règlement d'utilisation de la salle paroissiale Jean Paul II

Indemnité d'occupation de cette salle :

- la demi-journée (midi ou soir) :140 €
- la journée : 200 €
- le week-end :300 €



L'utilisateur s'engage :

- à fournir au moment de la remise des clés une attestation d'extension de sa responsabilité civile pour le jour d'utilisation de la salle Jean Paul II, située 135 route de Verdun à TERVILLE 57180
- à respecter le nombre de personnes fixé à **50**
- à maintenir les locaux et leurs abords en bon état. Tous risques, anomalies ou dégradations sont à signaler dans les meilleurs délais au responsable de la location.
- à supporter les frais consécutifs à toute dégradation survenue de son fait, de celui de personnes à son service ou introduites par lui dans la salle ; à ce titre un chèque de caution de **300 €** sera exigé lors de la remise des clés.
- à ne pas confectionner de repas chaud dans la cuisine, les installations chauffantes ne sont à disposition que pour réchauffer les plats.
- à ne rien agraffer, coller, scotcher aux murs et aux plafonds.
- à respecter les consignes de sécurité et textes en vigueur.
- à fermer et quitter la salle au plus tard à 22 h 00.
- à nettoyer et ranger les locaux mis à disposition après utilisation, et ceci dans les 24 h
- à prendre toutes les dispositions afin que soient assurés le bon ordre de la manifestation et la sécurité des particuliers. Le Conseil de Fabrique de la paroisse se dégage de tous risques éventuels, notamment les dommages qui pourraient être causés au cours ou à l'occasion de celle-ci.

Le Conseil de Fabrique vous remercie de contribuer au bon fonctionnement de cette salle.

Pour la réservation s'adresser à :

M. et Mme CHABLIN Paul Tél. 03 82 34 12 91